



alcool au volant procédure étrange

Par **helene lf**, le **22/06/2019** à **14:51**

Bonjour,

Je viens à vous car je souhaiterais avoir une réponse au sujet d'une procédure qui me semble assez étrange, il y a 2 mois en repartant d'une soirée mon ami a été contrôlé par la gendarmerie positif à l'alcool 0,39. arrêté à 1H50 soufflé dans l'étylomètre à 2H10 (30 mn ou pas ??) les gendarmes m'ayant laissée seule dans la voiture au bord de la route dans le noir le plus totale, j'ai déplacé la voiture (grosse erreur puisque du coup j'ai été contrôlée aussi mais j'assume totalement ma boulette) notre véhicule a été immobilisé et bien retenu de permis, les gendarmes nous ont pris nos permis ainsi que la carte grise, ce qui me turlupine c'est que malgré cette immobilisation (au nom de mon ami) ils nous ont laissé rentrer chez nous soit à 62km de l'infraction malgré l'immobilisation de notre voiture et une remise à un tiers (il a signé une décharge pour moi x) est-ce normal ? est-ce une erreur de leur part ? y a-t-il un vice de procédure ? le lendemain j'ai appelé la gendarmerie pour la carte grise et celui-ci était choqué du fait qu'ils nous ont laissé partir... Mon ami va passer au tribunal avec un avocat (qui ne répond jamais au téléphone) Si vous pouviez éclairer mon cerveau...

Cordialement :)

Par **Visiteur**, le **22/06/2019** à **15:11**

Bonjour

Il n'y a pas de délai de 30 mn entre arrêt et contrôle, mais entre dernier verre et contrôle.

Je ne comprends pas comment vous êtes rentrés chez vous ?

Par **helene lf**, le **23/06/2019** à **12:39**

avec la voiture justement ils nous ont laissé repartir avec la voiture qui était donc immobilisée (plus carte grise retention de permis et ont habité à 62km du lieu de l'infraction) et ils ont fait une remise à un tiers également O_O

Par **Visiteur**, le **23/06/2019** à **13:31**

Si un tiers non alcoolisé conduisait, pas de problème...

Par **helene lf**, le **23/06/2019** à **14:02**

il avait 0,39 en partant donc je ne sais pas trop quoi penser